

# AXA

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PARIS, 14 DECEMBRE 2016

## Norbert Dentressangle, Vice-Président du Conseil d'Administration d'AXA, quitte ses fonctions

## André François-Poncet rejoint le Conseil d'Administration

## Jean-Martin Folz est nommé administrateur indépendant référent

Au cours de la séance du Conseil d'Administration d'AXA du mercredi 14 décembre 2016, M. Norbert Dentressangle a informé les administrateurs de sa décision de mettre un terme à ses fonctions d'administrateur et de Vice-Président - administrateur indépendant référent à l'issue de la réunion du Conseil afin de pouvoir se consacrer pleinement à la gestion de sa société holding d'investissement familiale.

Le Conseil d'Administration a décidé de coopter M. André François-Poncet en qualité d'administrateur en remplacement de M. Norbert Dentressangle pour la durée restante du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017. La ratification de cette cooptation sera proposée à la plus prochaine Assemblée Générale ordinaire de la société. Le Conseil d'Administration a choisi M. André François-Poncet en raison notamment de sa grande expérience et de sa connaissance approfondie de l'industrie financière.

M. André François-Poncet, 57 ans, est depuis septembre 2016 Partner de la société de gestion CIAM. Auparavant il a travaillé pendant plus de trente ans dans le secteur financier au sein des groupes Morgan Stanley et BC Partners à Paris, Londres et New York. M. André François-Poncet est diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (HEC) et de la Harvard Business School.

Convaincu de l'importance de maintenir la fonction d'administrateur indépendant référent, y compris lorsque les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général sont dissociées, le Conseil d'Administration a décidé de désigner M. Jean-Martin Folz, membre du Conseil de la société depuis 2007, pour succéder à M. Norbert Dentressangle, en qualité d'administrateur indépendant référent, pour la durée de son mandat d'administrateur.

*« Au nom du Conseil d'Administration d'AXA, je souhaite très chaleureusement remercier Norbert Dentressangle pour sa contribution aux travaux du Conseil de Surveillance puis du Conseil d'Administration au cours de ces dix dernières années. Ses qualités d'entrepreneur, sa vision stratégique et sa contribution à l'évolution de notre gouvernance ont été déterminantes dans le développement d'AXA ces dernières années et dans la réussite du récent plan de succession de la Direction de la société. Je lui souhaite le meilleur dans ses projets futurs.*

*Je me réjouis que le Conseil ait décidé de désigner Jean-Martin Folz pour lui succéder en qualité d'administrateur indépendant référent. Sa profonde connaissance du fonctionnement des organes de gouvernance du Groupe et sa très forte implication dans les travaux du Conseil d'Administration et tout particulièrement du Comité de Rémunération et de Gouvernance qu'il préside depuis 2013, lui permettront, j'en suis convaincu, d'exercer au mieux ces nouvelles fonctions. Je suis également heureux d'accueillir André François-Poncet parmi nous », a déclaré Denis Duverne, Président du Conseil d'Administration d'AXA.*

# AXA - COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## A PROPOS DU GROUPE AXA

Le Groupe AXA est un leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs, avec 166 000 collaborateurs au service de 103 millions de clients dans 64 pays. En 2015, le chiffre d'affaires IFRS s'est élevé à 99,0 milliards d'euros et le résultat opérationnel à 5,6 milliards d'euros. Au 31 décembre 2015, les actifs sous gestion d'AXA s'élevaient à 1 363 milliards d'euros.

L'action AXA est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le symbole CS (ISIN FR0000120628 – Bloomberg : CS FP – Reuters : AXAF.PA). Aux Etats-Unis, l'American Depository Share (ADS) d'AXA est cotée sur la plateforme de gré à gré QX sous le symbole AXAHY.

Le Groupe AXA est présent dans les principaux indices ISR internationaux, dont le Dow Jones Sustainability Index (DJSI) et le FTSE4GOOD.

Il est l'un des membres-fondateurs des Principes pour l'Assurance Responsable (PSI : *Principles for Sustainable Insurance*) de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE FI), et est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (UNPRI).

**CE COMMUNIQUE DE PRESSE EST DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DU GROUPE AXA**

[www.axa.com](http://www.axa.com)

**Relations investisseurs : +33.1.40.75.46.85**

Andrew Wallace-Barnett : +33.1.40.75.46.85

François Boissin : +33.1.40.75.39.82

Ghizlane de Casamayor : +33.1.40.75.57.59

Aurore Chaussec : +33.1.40.75.96.20

Mathias Schvallinger : +33.1.40.75.39.20

**Relations actionnaires individuels :**

+33.1.40.75.48.43

**Relations presse : +33.1.40.75.46.74**

Julien Parot : +33.1.40.75.59.80

Jean-Baptiste Mounier : +33.1.40.75.46.68

## AVERTISSEMENT

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué de presse contiennent des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, projets ou objectifs. Ces prévisions comportent par nature des risques, identifiés ou non, et des incertitudes pouvant donner lieu à un écart significatif entre les résultats réels ou les objectifs d'AXA et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations ; cet écart peut également exister par rapport aux résultats déjà publiés par AXA. De tels risques et incertitudes comprennent notamment les conséquences d'éventuels événements catastrophiques tels que des actes de terrorisme. Veuillez-vous référer au Document de Référence d'AXA pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, afin d'obtenir une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants, susceptibles d'influer sur les activités d'AXA.

AXA décline toute obligation ou engagement de diffuser une mise à jour ou révision des informations prévisionnelles contenues dans ce communiqué en raison de changements susceptibles d'intervenir dans les prévisions ou dans le cours des événements, ou de changements dans les conditions ou circonstances ayant servi à l'établissement desdites informations.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente aux Etats-Unis des valeurs mobilières d'AXA ni de ses filiales. Les valeurs mobilières d'AXA ainsi que celles de ses filiales ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis sans avoir été enregistrées ou avoir bénéficié d'une exemption d'enregistrement conformément aux U.S. Securities laws.